

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Paillons

Communauté de Communes

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Modification du tableau  
des effectifs

Décision n° 17 12 08

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 13 décembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni Madame, Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Gérard Branda, Jacques Saulay, George Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Messieurs Robert Nardelli, Michel Lottier Madame Evelyne Laborde Messieurs Monsieur Yves Pons, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance.

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

**Vu** l'avis du Comité Technique du 7 décembre 2017,

**Considérant** les réorganisations de service et la nécessité de modifier le temps de travail de certains agents,

**Considérant** les réussites aux concours, aux examens professionnels, à la promotion interne et aux sélections professionnelles,

**Considérant** les avancements de grades dont peuvent bénéficier des agents au cours de l'année 2017,

**Considérant** les départs à la retraite,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**Décide** l'ouverture de :

- 1 poste d'attaché à temps complet,
- 2 postes d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet,
- 1 poste d'ingénieur à temps complet,
- 1 agent de maîtrise à temps complet,
- 1 poste de technicien à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 28h par semaine,
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet,
- 1 éducateur de jeunes enfants à temps complet,
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps complet,
- 2 postes d'agent social à temps complet,

**Décide** la fermeture de :

- 1 poste de rédacteur principal 1ère classe à temps complet,
- 3 postes d'adjoint administratif à temps complet,
- 1 poste de technicien principal 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'agent de maitrise principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet,
- 1 poste d'infirmier de classe supérieur à temps complet,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'agent sociale à temps non complet 28h par semaine,
- 1 poste d'agent sociale à temps non complet 27h par semaine,

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Arrête le tableau des effectifs comme suit :

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
<b>Filière administrative</b>					
Attaché	A	3	0	2	1
Rédacteur	B	1	0	1	0
Adjoint administratif principal 1ere classe	C	2	0	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4	0	4	0
Adjoint administratif	C	6	4	6	0
<b>Filière technique</b>					
Ingénieur	A	1	0	1	0
Technicien	B	1	0	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	0
Agent de maîtrise	C	3	0	2	1
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	0	3	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	11	3	8	3
Adjoint technique	C	24	4	21	3
<b>Filière médico-sociale</b>					
Puéricultrice de classe normale	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	2	0	0	2
Assistant socio-éducatif	B	1	1	0	1
Educateur principal jeunes enfants	B	1	0	1	0
Educateur jeunes enfants	B	5	1	1	4
Auxiliaire de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	1	0
Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	17	1	11	6
Agent social 2 <sup>ème</sup> classe	C	27	6	26	1
<b>Filière animation</b>					
Adjt animation principale 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	1	0
Adjt animation	C	1	0	1	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>118</b>	<b>21</b>	<b>95</b>	<b>23</b>

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT  
E. MARI

